



*Ensemble, l'Élan nous mènera plus loin ...*

## La construction est commencée!

### Dans ce numéro :

|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| La construction est commencée! | p. 1  |
| Cannabis                       | p. 2  |
| Modification des baux          | p. 3  |
| Responsabilités                | p. 4  |
| Facturable ou non?             | p. 5  |
| Place St-Martin                | p. 6  |
| Le mot du CCR                  | p. 7  |
| Bonne retraite Johanne!        | p. 8  |
| L'automne en forme             | p. 9  |
| La rumeur veut que...          | p. 10 |
| Balcons fleuris                | p. 11 |

Appels de services  
450-688-0184

Heures d'ouverture  
des bureaux de l'OMHL

Lundi au vendredi  
8 h 30 - 12 h  
13 h 15 - 16 h 30

Avoir un logement dont le loyer est subventionné ou abordable donne un grand coup de pouce à un budget. Malheureusement, nombreux sont ceux qui sont en attente d'un tel logement (plus de 1000 ménages en attente à l'OMH de Laval seulement). Ainsi, après de très nombreuses années à y travailler, c'est avec plaisir que nous vous annonçons que les travaux de deux projets ont débutés au cours des dernières semaines.

À terme, il y aura 166 nouveaux logements dédiés aux familles et aux personnes seules qui seront prêts à louer à l'été 2019!!

Autre nouveauté, l'un de ces projets, soit Pie-X, sera un environnement sans fumée! La santé et le bien-être de chacun nous tient à cœur et l'Office est heureux d'ajouter cet environnement santé à son offre de logements.

Vous avez des questions sur ces projets? N'hésitez pas à nous joindre!

### Val-Martin Régénération

- 124 logements
- Familles
- Personnes seules
- Sud de Notre-Dame entre la 75e et la 79e avenue
- Été 2019



### Pie-X

- 42 logements
- Familles
- Personnes seules
- Coin Pie-X et Brien
- Sans fumée
- Été 2019



## Cannabis

La Loi sur le cannabis du Gouvernement du Canada entrera en vigueur le 17 octobre 2018. Le Gouvernement du Québec a quant à lui édicté une Loi encadrant le cannabis (Loi 157). Cette Loi permet aux locataires (Office) de modifier les conditions d'un bail de logement pour y ajouter une interdiction de fumer du cannabis, dans les 90 jours suivant son entrée en vigueur.

En réponse à ces changements législatifs, l'Office procède à un ajout à ses Règlements afin d'encadrer la consommation du cannabis dans ses logements et aires communes.

Le Règlement est le suivant:

### Consommation d'alcool, de cannabis et ses produits dérivés

La consommation de boissons alcoolisées, de cannabis et ses produits dérivés est permise à l'intérieur du logement ainsi que sur les balcons et les terrasses des logements\*, mais interdite sur le terrain, dans les salles communautaires ou dans toute partie commune et publique de l'Office.

De plus, il est strictement interdit de cultiver des plants de cannabis dans le logement, le rangement, sur le terrain, dans les jardins communautaires ou dans un lieu appartenant à l'Office.

*\*Aux Habitations Louise-Beauchamp et Raymond-Goyer, la consommation est toutefois interdite sur les balcons et les terrasses.*



### Air climatisé

N'oubliez pas que le règlement d'immeuble stipule que vous avez jusqu'au **31 octobre** pour enlever votre air climatisé!

## Païement le 1er du mois

Nous vous rappelons que le votre loyer est payable le

**1er jour de chaque mois.**

Se déplacer pour venir payer son loyer est parfois compliqué.... Nous encourageons tous les locataires à faire le paiement de leur loyer par paiement préautorisé si ce n'est pas déjà fait.

Lorsqu'on utilise le paiement pré-autorisé de loyer, le prélèvement du loyer est fait automatiquement **le 1<sup>er</sup> jour du mois.**

C'est simple... et gratuit!!



## Modification à la date des baux\*

Dans une perspective d'amélioration continue et afin d'optimiser son offre envers ses locataires, l'Office souhaite mettre en place un système de renouvellement de baux à date unique dans ses différents immeubles.

Actuellement, dans un même immeuble, l'échéance des baux est étalée sur toute l'année. De plus, le calcul du loyer pour les baux qui se renouvellent de janvier à avril est basé sur des revenus estimés parce que les locataires n'ont pas encore fait leur déclaration de revenus et n'ont donc pas encore reçu leur avis de cotisation pour déterminer le montant du loyer.

Concrètement, l'Office souhaite offrir aux locataires un service personnalisé dans leur immeuble pour la reconduction de leur bail (scan des documents requis tels que l'avis de cotisation). De cette façon, les locataires n'auront pas besoin de faire des photocopies ni de se déplacer.

Les avantages pour les locataires:

- ⇒ Date unique de renouvellement de bail pour les locataires d'un même immeuble;
- ⇒ Moins de déplacement pour les locataires;
- ⇒ Renouvellement du bail instantanément;
- ⇒ Un contact direct avec les représentants de l'Office.

D'ici quelques jours, vous recevrez une lettre explicative. Si vous avez des questions ou des inquiétudes sur ce changement, n'hésitez pas à contacter les techniciennes en sélection-location au **450-688-0184 poste 191**.

Ce changement a été présenté et adopté au CCR et les représentants de votre association des locataires pourront vous donner plus d'information. Trois (3) mois avant l'échéance de votre bail actuel, vous recevrez une lettre explicative incluant les procédures à suivre. De plus, une **rencontre d'information** est prévue dans votre immeuble, la date et l'heure sont indiquées sur le calendrier ci-contre.

\*Programme HLM seulement.

|                               | Rencontre d'information   |
|-------------------------------|---------------------------|
| Résidence Cartier             | mardi 9 octobre 13h30     |
| Résidence Chomedey            | jeudi 18 octobre 11h      |
| Résidence Monod               | jeudi 18 octobre 13h30    |
| Manoir des Châteaux           | mercredi 17 octobre 13h30 |
| Manoir Marc-Perron            | mercredi 17 octobre 11h   |
| Résidence Vimont              | mercredi 10 octobre 13h30 |
| Manoir Arthur Sauvé           | jeudi 11 octobre 13h30    |
| Manoir Mille-Îles             | mercredi 10 octobre 11h   |
| Manoir Jean-Paul-Pépin        | mercredi 24 octobre 15h   |
| Manoir du Sablon              | mardi 16 octobre 11h      |
| Place St Martin               | mardi 16 octobre 13h30    |
| Habitations Laval-Ouest       | mercredi 24 octobre 13h30 |
| Place Raymond Jubinville      | mardi 23 octobre 11h      |
| Habitations de la Renaissance | mardi 23 octobre 13h30    |
| Manoir Paul-Boudrias          | mardi 9 octobre 11h       |

**QUE L'ON SOIT LOCATAIRE DANS UN IMMEUBLE PRIVÉ OU À L'OFFICE,  
LES LOIS SONT LES MÊMES.  
VOUS N'ÊTES PAS EXEMPT DE RESPONSABILITÉ.**

L'Office vous rappelle les Règlements d'immeuble suivants :

**NÉGLIGENCE**

Le locataire devra prendre soin de ne pas laisser de portes ou de fenêtres ouvertes entraînant ainsi l'entrée de la pluie ou de la neige ou un coût de chauffage excessif. Le locataire qui négligera d'observer cette règle sera tenu responsable de tout dommage causé aux biens des autres locataires ou des lieux loués.

**ASSURANCE**

On vous recommande fortement de prendre une police d'assurance responsabilité civile et une police d'assurance incendie.

**DOMMAGES**

Il est entendu que si le locataire, sa famille ou des visiteurs causent des dommages au logement ou à la propriété du locateur, il en sera tenu responsable et devra payer les frais de remplacement ou de réparation.

**PERTE**

Le locateur n'est pas responsable des objets appartenant aux locataires et situés à l'intérieur ou à l'extérieur des lieux loués.

---

***Saviez-vous...***

*Qu'une assurance habitation coûte en moyenne entre 20 \$ et 25 \$ par mois lorsque nous sommes locataires?!!*

---

***Il était une fois, un dégât d'eau... (Inspiré de faits réels)***

*Cet été, la locataire du logement 309 était fatiguée... Tellement qu'elle s'est endormie alors qu'elle se faisait couler un bain.*

*Le bain a débordé et l'eau s'est répandue jusqu'au salon, et même dans les logements 209 et 109.*

*La dame du 309 n'était pas assurée. Mais le coût des dommages causés par l'incident était évalué à 20 000 \$. Les coûts lui sont actuellement réclamés. Les démarches sont présentement en cours à la Régie du logement. Et ça, c'est sans compter les réclamations que lui font les assureurs des locataires 209 et 109 qui, à leur tour, ont subis des dommages matériels.*

*Et le cas de la dame du 309 est loin d'en être un isolé...*



## Facturable ou non??



En signant un bail avec l'Office, vous vous engagez à prendre soin de votre logement. Il est important de savoir que si un employé se déplace pour un problème dont vous êtes responsable, vous pourriez recevoir une facture.

Voici quelques exemples de services qui pourraient vous être facturés :

- Débouchage de toilette
- Changement de serrure à votre demande (si elle n'est pas usée)
- Déverrouillage de la porte de votre logement
- Remplacer une moustiquaire

Dans le doute, n'hésitez pas à poser la question (facturable ou non facturable?) à l'employé qui prendra votre demande au:

**450-688-0184**



## Changement de piles

Le retour à l'heure normale se fera dans la nuit du 3 au 4 novembre.

N'oubliez pas que lorsqu'on change l'heure, **on change la pile de nos détecteurs de fumée.**

C'est votre responsabilité et surtout... c'est pour votre sécurité!

## Pourquoi change-t-on l'heure?

C'est en 1918, pendant la Première Guerre mondiale, que la Chambre des Communes du Canada adopta la Loi concernant l'utilisation de la lumière du jour dans le but d'économiser l'électricité et de maximiser l'utilisation de la période d'ensoleillement. Puis, en 2006, le Canada a adopté la Loi sur le temps légal visant à normaliser l'heure entre le Canada et les États-Unis qui venaient d'adopter l'*Energy Policy Act of 2005* ayant pour but l'économie d'énergie dans une optique environnementale.

## Transport en commun

Pour vous rendre aux bureaux de l'Office, vous pouvez utiliser les lignes d'autobus de la Société de transport de Laval **60, 902, 55, 66** et aussi la **40** (qui vous déposera au coin du boulevard du Souvenir).



## Avez-vous votre siphon???

Ce simple outil peut vous éviter bien des dégâts et même des frais...

Saviez-vous que l'Office pourrait vous envoyer une facture si notre employé réussit à déboucher votre toilette avec un simple siphon (plunger)?

Nous vous encourageons donc à vous procurer un siphon pour votre toilette!!





## Place St-Martin en mouvement!

### Épluchette annuelle

Samedi 1<sup>er</sup> septembre, a eu lieu l'épluchette de blé d'Inde annuelle de Place Saint-Martin.

Comme chaque année l'Association de locataires a su organiser avec brio cette activité qui est très populaire auprès des résidents de Place Saint-Martin.

L'édition 2018 a su amener près de 200 participants lors de cette journée où le soleil et l'ambiance festive étaient au rendez-vous.

Bravo à l'Association des locataires et aux locataires de Place Saint-Martin !



### JEM Action 2018



Cet été, les enfants entre 6 et 12 ans de Place Saint-Martin ont pu bénéficier d'un camp de jour. Des thématiques différentes étaient préparées chaque semaine par les intervenantes (Calorifère et Ribambelle) qui finissaient la semaine par une petite sortie pour *les jeudis en folies* afin de rendre l'été encore plus mémorable. La deuxième édition du camp de jour JEM action a été un succès. Plus de 20 jeunes étaient inscrits chaque semaine.



## Place St-Martin en mouvement!

### L'été à Place St-Martin

L'été à place Saint-Martin n'a pas été de tout repos pour les familles. Trois sorties ont été organisées dont une visite au Zoo de Granby, une visite de la ville de Québec ainsi qu'une de la ville d'Ottawa.

Des sorties familiales qui ont été appréciées de tous!

Des familles de toutes origines ont pu découvrir plusieurs attraits estivaux du Québec. Que de bons commentaires ont émergés de ces activités. Vu la popularité de ces sorties, les coordonnateurs de Place Saint-Martin travaillent pour reproduire des programmations variées, stimulantes et à la hauteur des attentes des résidents de Place Saint-Martin.



### Fondation Maman Dion

En mars dernier, l'Office a tiré au sort une famille, qui était admissible, au programme d'aide à la rentrée scolaire de la Fondation Maman Dion. Cette Fondation aide un enfant, du primaire ou du secondaire, avec l'achat des effets scolaires et des vêtements pour la rentrée scolaire. La gagnante de cette année est une résidente de Place Saint-Martin. L'Office fera un prochain tirage en mars 2019.



### Le mot du CCR



Le Comité consultatif des résidents (CCR) s'est réuni le 13 septembre pour discuter de différents points, en partenariat avec des représentants de l'Office et de la FLHLMQ (Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec).

Entres autres, nous avons approuvé les Règlements pour les immeubles Accès-Logis et la politique de facturation et de recouvrement des soldes (autres que le loyer). D'ailleurs, cette politique est disponible sur le site internet de l'Office <https://www.omhlaval.ca/fr/services-a-la-clientele/locataire-actuel/reglements-d-immeuble>. Je vous invite à la consulter!

Bref, ce fût une autre belle rencontre qui nous a permis de faire avancer nos dossiers.

À la prochaine!

par Jean-Pierre Le Bouar, Président

## Bonne retraite Johanne!!

Le 31 août dernier, notre responsable des services communautaires, Johanne Doré, nous a quitté pour se lancer dans la grande aventure de la retraite! Johanne était dans l'équipe de l'Office depuis 2015 où elle s'activait pour accompagner le Comité consultatif des résidents (CCR), les Associations de locataires et tous les partenaires des organismes gravitant autour de notre quotidien.

Pour ceux et celles qui l'ont côtoyée, l'on peut aisément dire que son dynamisme et son sens de l'humour nous manqueront grandement! Et pour certains, ce sera sa fameuse « technique Nadeau » qui leur manquera!! 😊



Mais, ne soyez pas surpris si vous la voyez revenir à l'occasion pour certains mandats au cours des prochains mois!

Sur ce, bonne retraite Johanne!!



## L'AUTOMNE EN FORME

Nous avons tous et toutes remarqué que les journées sont moins longues et que nous perdons un petit peu plus de lumière à chaque jour. Cela peut entraîner ce que l'on appelle une dépression saisonnière. Ce type de dépression apparaît au même moment chaque année. En général, les symptômes débutent l'automne et se résorbent avec l'augmentation de lumière l'hiver ou l'été.

Les symptômes les plus répandus dans le cas d'une dépression saisonnière seront : la prise de poids, l'irritabilité, la difficulté à se concentrer, un besoin accru de sommeil, la sensation de jambes lourdes, le sentiment de déprime plus élevé en automne/ hiver, un manque d'énergie, etc.

Un moyen simple et efficace serait d'augmenter votre temps d'exposition à la lumière du jour.



### **Mode de vie et remèdes/ S'aider soi-même**

Il y a certaines choses que vous pouvez faire pour améliorer votre état comme de rendre votre environnement ensoleillé et lumineux et d'enlever tous les obstacles qui bloquent la lumière du soleil.

Cherchez à vous exposer le plus souvent possible à la lumière, que ce soit dans la maison ou à l'extérieur. Même si à l'extérieur il fait froid ou nuageux, la lumière naturelle peut vous aider. Faire de l'exercice afin de diminuer le stress, les changements d'humeur et l'anxiété, aide aussi à se sentir mieux.

Une bonne marche à l'extérieur peut aider au moral et pour les plus audacieux et audacieuses, il y a des cours d'aquaforme dans toutes les piscines publiques, ainsi que les couloirs de natation libre.

Pour ceux et celles qui préfèrent s'impliquer davantage, pourquoi ne pas organiser une cuisine communautaire avec ses voisins? À défaut de lumière, cela peut remonter le moral!

Une manière de passer un bel automne en se faisant de nouveaux amis!

## **Bienvenue Céline!**



Avec le départ de Johanne Doré, nous avons maintenant une nouvelle responsable des services communautaires.

Céline Fillion est en poste à l'Office depuis la fin août; d'ailleurs vous l'avez peut-être déjà rencontrée au cours de rencontres avec les Associations de locataires et au Comité consultatif des résidents. Céline cumule plus de 10 années d'expérience dans le milieu du soutien communautaire en logement social, elle connaît donc bien notre réalité et les défis auxquels nous faisons face.

N'hésitez pas à la contacter!

## La rumeur veut que...

Chère Rumeur,

*Je vous écris, car je suis bien fatiguée de faire rire de moi. Ça fait 2 fois cette année que vous remorquez ma voiture! Je veux que l'Office arrête de s'enrichir sur mon dos. Pour quoi vous remorquez les voitures comme ça?*

*La première fois, vous m'avez remorqué, parce que j'avais stationné ma voiture quelques heures devant mon immeuble. Lorsque je suis arrivée chez nous avec mes paquets, le téléphone a sonné. J'ai jasé longtemps et ensuite j'étais fatiguée donc je me suis couchée et j'ai fait un somme en oubliant ma voiture. Quand je me suis réveillée, j'y ait pensé et j'ai vu que mon auto n'était plus là. Mme Tremblay m'a appris qu'elle avait été : re-m-o-r-q-u-ée.*

*Donc, 200\$ en moins, et un voyage à St-Eustache pour aller chercher mon auto en plus.*

*Je me suis dit que ça n'arriverait plus jamais....Ben non! La semaine passée, je m'étais entendue avec M. Simard, mon voisin pour prendre son stationnement pendant les deux semaines qu'il allait passer chez son fils. Son stationnement est direct sur le bord d'la porte.*

*Ben la, je me suis fait encore remorquer... Pourtant M. Simard, voulait que je prenne son stationnement durant les deux semaines et ça ne dérangeait personne. C'est quoi votre problème, vous autres à l'Office?*

Mme Latendresse

(qui en a pu ben, ben pour vous autres)

Chère madame Latendresse,

C'est sûr que se faire remorquer son auto, ce n'est

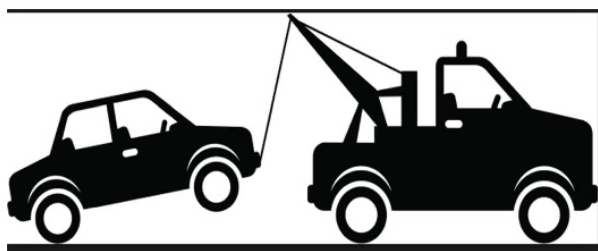
pas plaisant. Chaque locataire à qui cela arrive a son histoire particulière et trouve qu'il ou elle devrait être l'exception au Règlement.

Prenons votre première fois. Plusieurs locataires aimeraient utiliser la zone de débarcadère pour stationner leur auto. Il s'agit d'une zone d'urgence pour les pompiers, ambulances, etc. Ainsi, la tolérance zéro est obligatoire pour votre sécurité et celle de vos voisins.

Prenons maintenant votre 2ième fois. Vous avez fait une entente avec votre voisin. Mais nous, à l'OMH, nous ne sommes pas au courant de cette entente. Les numéros de stationnement sont rattachés au bail de chaque locataire et on ne peut pas les modifier n'importe quand ou n'importe comment.

Chère Mme Latendresse afin d'éviter d'être remorquée, c'est simple. Vous devez suivre 2 choses : le Règlement pour les stationnements et les lignes tracées à terre pour délimiter votre espace de stationnement. Comme ça, tout devrait bien aller!

Cordialement,



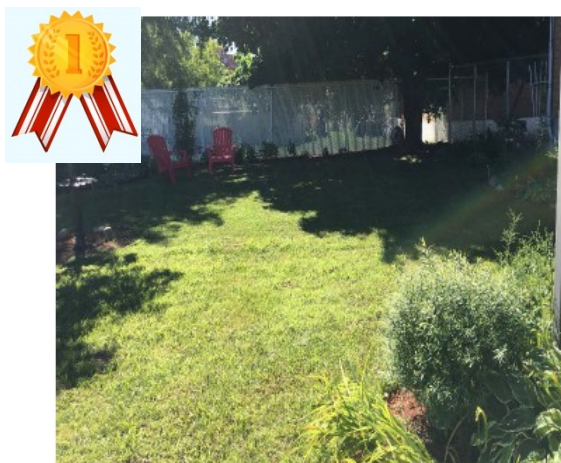
## Concours balcons fleuris 2018

### Félicitations aux locataires gagnants!!

**Madame Gisèle Lavoie (Val-Martin)**  
Locataire—Premier prix



**Madame Pierrette Lalonde (Val-Martin)**  
Locataire—Premier prix



**Madame Rita Tremblay-Thibault (Val-Martin)**  
Locataire—Premier prix



**Monsieur Lucien Gagnon (Résidence Cartier)**  
Locataire—Deuxième prix



**Madame Louise Parisé  
(Place St-Martin)**  
Locataire—Troisième prix





## Concours balcons fleuris 2018

**Manoir Arthur-Sauvé  
Association —Premier prix**



**Manoir des Mille-Îles  
Association —Deuxième prix**



**Merci à tous ceux qui ont participé!!!...**



**Et qui sait, peut-être aurons-nous à nouveau le concours l'an prochain?!?**

## Nous joindre



### Heures d'ouvertures de nos bureaux

Du lundi au vendredi

De 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30



### Rappel des congés

8 octobre | Action de Grâce



Téléphone 450 688-0184

Télécopieur 450 688-9023



[www.omhlaval.ca](http://www.omhlaval.ca)

[info@omhlaval.ca](mailto:info@omhlaval.ca)



3320 rue des Châteaux, Laval (Québec) H7V 0B8

INFO SANTÉ : 811

INFO SOCIAL : 811 (#2)

INFO QUÉBEC: 211

Recherche de services communautaires & public